

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 945**13 septembre 2003****SOMMAIRE**

ABW Benelux S.A., Steinfort	45329	Fingepa S.A., Luxembourg	45340
Anpabe Holding S.A., Luxembourg	45315	Frigosystème S.A., Luxembourg	45346
Antipodes S.A.H., Luxembourg	45329	Gaston Properties S.A., Luxembourg	45331
B & B2B S.A., Luxembourg	45323	Gerana Holdings S.A., Luxembourg	45353
Becromal Trading S.A., Luxembourg	45352	Gevalmo S.A.H., Luxembourg	45344
Brado S.A., Luxembourg	45343	Giant Pearl Capital S.A., Luxembourg	45329
Ceneuprint S.A., Luxembourg	45314	7 Grand & Company S.A., Luxembourg	45346
Clyde Holding S.A., Luxembourg	45346	GrandOptical Luxembourg - G.O. Lux S.A., Luxembourg	45340
COMALFI Compagnie Alimentaire et Financière S.A., Luxembourg	45351	GrandOptical Luxembourg - G.O. Lux S.A., Luxembourg	45341
COMALFI Compagnie Alimentaire et Financière S.A., Luxembourg	45352	Hibiya Investors, S.à r.l., Luxembourg	45335
Cobra Trade S.A., Luxembourg	45332	Hibiya Investors, S.à r.l., Luxembourg	45337
Courcelles Investments Holding S.A., Luxembourg	45337	Husman S.A., Luxembourg	45353
Curzon Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg	45324	Imoparticipations S.A., Luxembourg	45314
Dacotrans International S.A., Luxembourg	45337	Imword International S.A., Luxembourg	45345
Dalkia S.A., Luxembourg	45332	Institution de Participation Industrielle S.A., Luxembourg	45329
Dall Fortuna S.A., Luxembourg	45343	Italgamma S.A., Luxembourg	45334
Daulux S.A. Internationale Transport & Spedition, Bertrange	45333	Koukab S.A., Luxembourg	45330
Duke Finance S.A.H., Luxembourg	45333	Lampion, S.à r.l., Luxembourg	45332
E.L.E. Lux S.A., Luxembourg	45347	Lighting S.A.H., Luxembourg	45324
Ecospace S.A., Luxembourg	45334	LO Selection, Sicav, Luxembourg	45315
Edition Technique S.A., Luxembourg	45360	Loutiag S.A., Strassen	45341
Edition Technique S.A., Luxembourg	45360	Loutiag S.A., Strassen	45343
Emeraude Finance S.A., Luxembourg	45360	5M Europe S.A., Luxembourg	45352
Equity Growth International S.A., Luxembourg	45338	Megantia, S.à r.l., Luxembourg	45323
Equity Growth International S.A., Luxembourg	45339	Montelux Investments & Finance S.A., Luxembourg	45325
Eurocontinental Corporation Holding S.A., Luxembourg	45330	Moshe S.A., Luxembourg	45337
European E-Commerce Luxembourg (3) S.A., Luxembourg	45331	Naxos Finance S.A., Luxembourg	45333
European E-Commerce Luxembourg (4) S.A., Luxembourg	45343	Panford Investments, S.à r.l., Luxembourg	45317
European E-Commerce Luxembourg (6) S.A., Luxembourg	45344	Par Investments S.A.H., Luxembourg	45344
European E-Commerce Luxembourg (5) S.A., Luxembourg	45345	Parmed S.A., Luxembourg	45334
Eysackers S.A., Luxembourg	45331	Philcat Investment S.A., Luxembourg	45314
		Plénitude S.A.H., Luxembourg	45316
		Plus Med S.A., Luxembourg	45328
		Prima Investment S.A.H., Luxembourg	45334
		ProLogis France II, S.à r.l., Luxembourg	45322
		ProLogis France IX, S.à r.l., Luxembourg	45321

ProLogis France XIV, S.à r.l., Luxembourg	45317	Semino & C. International S.A., Luxembourg	45338
ProLogis France XVI, S.à r.l., Luxembourg	45316	Siransa S.A., Luxembourg	45345
ProLogis France XXV, S.à r.l., Luxembourg	45316	Southrab Investments S.A.H., Luxembourg.	45330
ProLogis Germany XII, S.à r.l., Luxembourg.	45328	T.O.O.L. S.A., Luxembourg	45332
ProLogis Italy VI, S.à r.l., Luxembourg.	45325	Talea S.A., Luxembourg.	45321
ProLogis Italy VII, S.à r.l., Luxembourg	45326	Tamora S.A., Luxembourg.	45353
Purim S.A., Luxembourg	45322	Union & Power S.A., Luxembourg	45328
Re Development, S.à r.l., Luxembourg.	45354	Van Gansewinkel Luxembourg S.A., Differdange	45339
Repol 3 (1990 Soparfi), S.à r.l., Luxembourg	45326	Vestris International S.A., Luxembourg	45330
Rocagest S.A.H., Luxembourg.	45353	Zeno Corp S.A., Luxembourg	45350

CENEUPRINT S.A., Société Anonyme.

Capital social: 60.000,- USD.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 69.132.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire datée du 24 mars 2003 que:

- Le mandat des administrateurs actuels, Monsieur George E. Collins, Monsieur Ali Riza Artunkal, Monsieur Dirk C. Oopelaar est renouvelé pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.
- Le mandat du commissaire aux comptes actuel, ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. est renouvelé pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 6 août 2003.

D. C. Oopelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049772.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

IMOPARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 74.690.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050080.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

PHILCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.074.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050250.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

LO SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(049037.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ANPABE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.056.

L'an deux mille trois, le quinze juillet.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée ANPABE HOLDING S.A. ayant son siège social à 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R. C. S. Luxembourg B n° 72.056.

Ladite société a été constituée par acte reçu par Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 11 octobre 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 46418.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Maryse Santini, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne Watteyne, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les 5 (cinq) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur Monsieur Philippe Richelle, réviseur d'entreprises, 23, Val Fleuri, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Santini, S. Jacquet, C. Watteyne, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 19, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

J. Delvaux.

(048861.3/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ProLOGIS FRANCE XVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.783.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 11 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049887.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLOGIS FRANCE XXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.275.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 11 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049891.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

PLENITUDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 40.727.

Les comptes annuels au 30 juin 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03411, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(049985.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLOGIS FRANCE XIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.810.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 11 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049892.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

PANFORD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 95.105.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-second of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in F-Hettange and Mr Patrice Cultrera, accountant, residing in B-Visé,

acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name PANFORD INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR), divided into one hundred and twenty-four (124) share quotas of one hundred Euros (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros (1,000.- EUR).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by manager:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à F-Hettange et Monsieur Patrice Cultrera, comptable, demeurant à B-Visé,

agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination PANFORD INVESTMENTS, S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, P. Cultrera, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, vol. 139S, fol. 86, case 9. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(049123.3/220/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ProLOGIS FRANCE IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.137.*Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 11 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049894.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

TALEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.815.

L'an deux mille trois, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée TALEA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, boulevard Prince Henri, inscrite au R. C. S. Luxembourg section B numéro 68.815,

constituée par acte reçu par acte du notaire soussigné en date du 25 février 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 18409.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Pietro Feller, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, la société AACO, S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la Section B et le n°88.833.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Lagona, J.J. Josset, P. Feller, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, vol. 139S, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2003.

J. Delvaux.

(048855.3/208/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ProLOGIS FRANCE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 8.200.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.608.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 11 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049895.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

PURIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.300.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 février 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société PURIM S.A. tenue à Luxembourg, le 18 février 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2001.
- décision a été prise de reporter le résultat au 31 décembre 2001 à l'exercice suivant.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann et de Monsieur Klaus Krumnau de leur poste d'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accorder aux administrateurs sortants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat.
- décision d'accepter la nomination de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biver et de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050050.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

MEGANTIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

H. R. Luxembourg B 71.986.

Anstelle des zurückgetretenen Geschäftsführers, Herrn Werner Wihlem, ist Herr Michael Ollmann, Prokurist, geboren am 17. Juni 1967 in D-Mettlach, beruflich wohnhaft in D-83026 Rosenheim, Zellerhornstrasse 7, auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer mit Einzelzeichnungsberechtigung in allen Angelegenheiten der Gesellschaft ernannt worden.

Luxembourg, den 8. August 2003.

Für die gleichlautende Mitteilung

Für MEGANTIA, S.à r.l.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049016.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

B & B2B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 79.413.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le seize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant à Sélange (Belgique).

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Wouter Maurice Frederik Bogaert, administrateur, né à Oudenaarde (Belgique) le 25 novembre 1968, demeurant à B-1150 Bruxelles, 268/8 Tervurenlaan, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juin 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société B & B2B S.A. ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, a été constituée suivant acte notarié en date du 8 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 509 du 6 juillet 2001;

- que le capital social de la société B & B2B S.A. s'élève actuellement à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Wouter Bogaert, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme B & B2B S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Wouter Bogaert, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société B & B2B S.A., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions émises.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Biver, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, vol. 139S, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(049107.3/220/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 235.475,- EUR.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.278.

Par résolution circulaire datée du 7 août 2003, l'associé unique a décidé de nommer Madame Babette Chambre, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au poste de gérant de la société CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004, en remplacement de Monsieur Claude Mack, demeurant au 243, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03164. – Reçu 14 euros.

(049503.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

LIGHTING S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.405.

L'an deux mille trois, le douze juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée LIGHTING S.A. ayant son siège social à 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 48.405.

Ladite société a été constituée par le notaire Jean Seckler de Junglinster en date du 1^{er} juillet 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 23015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Feller, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Lagona, P. Feller, J.J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, vol. 139S, fol. 38, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

J. Delvaux.

(048858.3/208/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ProLOGIS ITALY VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.446.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 11 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049896.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

MONTELUX INVESTMENTS & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.486.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 février 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MONTELUX INVESTMENTS & FINANCE S.A. tenue à Luxembourg, le 13 février 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann, de Christian Bühlmann et de Monsieur Klaus Krumnau de leur poste d'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accorder aux administrateurs sortants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat.
- décision d'accepter la nomination de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biwer, de Monsieur Colm Smith, résidant au 8 Lotissement des Roses, L-8398 Roodt et de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.
- Décision d'accepter la révocation du Commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet immédiat.
- Décision d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux comptes pour la période de son mandat.
- Décision d'accepter la nomination de la société AUDITAS S.A., siégeant au 47, boulevard Joseph II, L-2017 Luxembourg, en tant que nouveau Commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050046.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

ProLOGIS ITALY VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.447.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 11 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049897.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

REPOL 3 (1990 SOPARFI), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 95.108.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddrei, den vierten August.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) BANK AUSTRIA CREDITANSTALT LEASING, GmbH, eingetragen im Handelsregister Österreich unter der Nummer FN 93023z, eine Gesellschaft mit Sitz in Operngasse 21, A-1040 Wien, Österreich,

2) BETEILIGUNGSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT DER BANK AUSTRIA CREDITANSTALT LEASING, GmbH, eingetragen im Handelsregister Österreich unter der Nummer FN 96348p, eine Gesellschaft mit Sitz in Operngasse 21, A-1040 Wien, Österreich,

beide hier vertreten durch Fräulein Ioulia Gachkova, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift mit Substitutionsbefugnis gegeben in Luxemburg, am 9. Juli 2003.

Welche Vollmachten, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorgenannt, beschlossen haben unter sich eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der nachfolgend geschaffenen Anteile und denen, die es später werden können, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, die geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und die vorliegende Satzung.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Zweck der Gesellschaft sind desweiteren die Refinanzierung und finanzielle Dienstleistungen an CEE und CIS Filialen.

Art. 3. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt den Namen REPOL 3 (1990 SOPARFI), S.à r.l. an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland unterhalten.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig (25,-) Euro.

Art. 7. Zwischen den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar.

Die Übertragung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter ist nur gestattet mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung wird der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft bewertet.

Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehung der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn. Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent abgezogen zugunsten der gesetzlichen Reserve.

Der Restbetrag wird unter den Gesellschaftern verteilt, wobei diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder auf eine aussergesetzliche Reserve gutgeschrieben wird.

Auflösung

Art. 11. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt unter Zugrundelegung der Mehrheit, welche in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 oder deren Abänderungsgesetze festgelegt ist. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 12. Für alle in der gegenwärtigen Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Errichtung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Anteile wie folgt gezeichnet:

1) BANK AUSTRIA CREDITANSTALT LEASING, GmbH, vorgenannt, vierhundertfünfzig Anteile	450
2) BETEILIGUNGSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT DER BANK AUSTRIA CREDITANSTALT LEASING, GmbH, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
Total: fünfhundert Anteile	500

Alle diese Anteile sind gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt worden, so dass ab heute der Betrag von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Abschätzung der Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausendsechshundert (1.600,-) Euro.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilsinhaber, welche das Gesamtkapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Zu Geschäftsführern werden ernannt:
 - Herr Norbert Hillebrand, kaufmännischer Angestellter, geboren am 16. Juli 1951 in Wien, wohnhaft in Ludwig Foberstr. 2, A-2102 Bisamberg, Österreich,
 - Herr Dr. Juergen Koenig, Rechtsanwalt, geboren am 8. Mai 1957 in Rodleben, wohnhaft in Winzerstr. 10, A-1130 Wien, Österreich,

- Herr Ing. Mag. Michael Windsperger, kaufmännischer Angestellter, geboren am 28. Juni 1960 in Wien, wohnhaft in Operngasse 21, A-1040 Wien, Österreich.

Jeder der Geschäftsführer kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten.

2) Der Gesellschaftssitz ist in L-1118 Luxemburg, 19, rue Aldringen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Erschienenen, haben dieselben, durch ihre Bevollmächtigte, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. Gachkova, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, vol. 18CS, fol. 39, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

A. Schwachtgen.

(049133.3/230/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ProLOGIS GERMANY XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.933.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 11 août 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 11 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049899.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

UNION & POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.249.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(049947.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

PLUS MED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 51.502.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 19 août 2003, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDILUX LIMITED.

2. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln, United Kingdom, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour PLUS MED S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049984.3/759/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

GIANT PEARL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 83.548.

Monsieur Dennis Bosje, conseil, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam (NL), ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire 2007, en remplacement de Monsieur Eric Bernard, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour avis et conforme

Pour *GIANT PEARL CAPITAL S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02846. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(049958.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

INSTITUTION DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 48.206.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 18 août 2003, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDILUX LIMITED.

2. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln, United Kingdom, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour *INSTITUTION DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE S.A.*

C. Floroiu / A. Smors

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03636. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(049986.3/759/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

ANTIPODES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.744.

Les comptes annuels au 30 juin 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03406, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(049988.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

ABW BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8840 Steinfort, 85, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.060.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme tenue en date du 2 juin 2003

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Belin en tant qu'administrateur de la société en date du 24 avril 2003 et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent Wegnez, consultant, demeurant à Steinfort, route d'Arlon en remplacement de l'administrateur démissionnaire pour une période de 6 ans.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03014. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(050293.3/806/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

KOUKAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 86.706.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 14 août 2003, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDILUX LIMITED.
2. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln, United Kingdom, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour KOUKAB S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049989.3/759/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

SOUTHRAB INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 20.760.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03402, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Slendzak

Administrateur

(049992.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

EUROCONTINENTAL CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 49.355.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 12 août 2003, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDILUX LIMITED.
2. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln, United Kingdom, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour EUROCONTINENTAL CORPORATION HOLDING S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049993.3/759/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

VESTRIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.266.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VESTRIS INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(049999.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

45331

GASTON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 52.067.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 13 août 2003, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDILUX LIMITED.
2. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln, United Kingdom, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour GASTON PROPERTIES S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049995.3/759/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

EYSACKERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 79.835.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 12 août 2003, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDILUX LIMITED.
2. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln, United Kingdom, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour EYSACKERS S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049998.3/759/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (3) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.181.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 janvier 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (3) S.A. tenue à Luxembourg, le 28 janvier 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Wald-bredimus, de son poste d'administrateur et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat.
- acceptation de la nomination de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, demeurant au 9, Meescheck, L-6834 Biwer, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Klaus Krumnau, demeurant au 8, rue Principale, L-8383 Koerich, de son poste d'administrateur avec effet immédiat et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat.
- décision d'accepter la nomination de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050070.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

T.O.O.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.092.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050001.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

DALKIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 18.830.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050012.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

COBRA TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.159.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 juin 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

Signataire A

Monsieur Riccardo Candotti, entrepreneur, demeurant à Padova (Italie)

Signataires B

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

Monsieur Otello Lucietto, agent de commerce, demeurant à Padova (Italie)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050231.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

LAMPION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.001.

Extrait de la Décision de l'Associé Unique du 13 février 2003

En date du 13 février 2003, l'Associé Unique de LAMPION, S.à r.l. a pris la résolution suivante:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann, résidant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, de son poste de gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

- décision a été prise d'accorder pleine et entière décharge à l'administrateur sortant pour la période de son mandat.

- décision a été prise de nommer Monsieur Colm Smith, résidant au 8 Lotissement des Roses, L-8398 Roodt, en tant que nouveau gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050060.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

NAXOS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.870.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent aux suffrages. Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

Pour NAXOS FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03591. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(050315.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

DAULUX S.A. INTERNATIONALE TRANSPORT & SPEDITION, Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Luxembourg, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 25.660.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Bjarne Nielsen, Spediteur, demeurant à Kolding (DK)
- Monsieur Michael Frihagen, Direktor, demeurant à Aabenraa (DK)
- Monsieur Kim Gordon Poulsen, Abteilungsleiter, demeurant à Luxembourg-Howald

Est nommée commissaire aux comptes pour la même période, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02771. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(050235.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

DUKE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.660.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 février 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société DUKE FINANCE S.A. tenue à Luxembourg, le 17 février 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann et de Monsieur Klaus Krumnau de leur poste d'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accorder aux administrateurs sortants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat.
- décision d'accepter la nomination de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biver et de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l, siégeant au 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02731. – Reçu 14 euros.

Le Releveur.

(050053.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

45334

ITALGAMMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.993.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050236.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

PRIMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 31.475.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Signatures

Administrateurs

(050297.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

PARMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 54.902.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03548, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050016.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

ECOSPACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R. C. Luxembourg B 46.511.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 juin 2003*

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Lanners René et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Garavaglia Luigi est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

ECOSPACE S.A.

G. Diederich / R. Lanners

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050039.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

HIBIYA INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.678.

In the year two thousand three, on the second of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

AIRLINE INVESTORS LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o CSC, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Tokyo, on the 1st June 2003.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée HIBIYA INVESTORS, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 May 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company as follows:

«The object of the Company is restricted to acquiring, holding and disposing of one hundred percent (100%) of the share capital of MARGOON HOLDING B.V., a limited liability company incorporated and organized under the laws of the Netherlands (hereafter the Dutch BV) and to take such actions in relation thereto as are necessary in furtherance of such investment (hereafter the Investment). The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted, in furtherance of the Investment, to do the following:

(a) To enter into an equity interest pledge agreement with SHINSEI BANK, LIMITED, a Japan banking corporation or its designee (hereafter the Lender), pursuant to which the Company pledges its shares in Dutch BV to Lender as security for that certain loan (hereafter the Loan) to Dutch BV by Lender;

(b) To exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the shares of Dutch BV;

(c) To borrow funds but only from its partner;

(d) To make loans to the Dutch BV; and

(e) To carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements related or incidental to the foregoing.»

2. Amendment of article 12.4 of the articles of association by deleting article 12.4 in its entirety.

3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

Art. 3. «The object of the Company is restricted to acquiring, holding and disposing of one hundred percent (100%) of the share capital of MARGOON HOLDING B.V., a limited liability company incorporated and organized under the laws of the Netherlands (hereafter the Dutch BV) and to take such actions in relation thereto as are necessary in furtherance of such investment (hereafter the Investment). The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted, in furtherance of the Investment, to do the following:

(a) To enter into an equity interest pledge agreement with SHINSEI BANK, LIMITED, a Japan banking corporation or its designee (hereafter the Lender), pursuant to which the Company pledges its shares in Dutch BV to Lender as security for that certain loan (hereafter the Loan) to Dutch BV by Lender;

(b) To exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the shares of Dutch BV;

(c) To borrow funds but only from its partner;

(d) To make loans to the Dutch BV; and

(e) To carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements related or incidental to the foregoing.»

Second resolution

The sole partner resolves to suppress point 12.4. of the article 12 of the articles of association of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

AIRLINE INVESTORS LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o CSC, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 1^{er} juin 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associée a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée HIBIYA INVESTORS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 26 mai 2003, prochainement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associée, représentée comme indiquée ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est limité à l'acquisition, la possession et la disposition de la totalité (100%) du capital social de MARGOON HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (la BV Néerlandaise), et d'accomplir toute action et de prendre toute mesure appropriée s'avérant nécessaire dans le cadre de cet investissement (l'Investissement). L'objet de la Société est strictement limité à ce qui précède mais dans le cadre de l'Investissement, il est précisé ci-après ce que la Société pourra réaliser:

(a) conclure un contrat de gage sur actions avec la SHINSEI BANK, LIMITED, une banque japonaise ou son représentant (le Prêteur), suivant lequel la Société met en gage les parts sociales qu'elle détient dans la BV Néerlandaise auprès du Prêteur comme garantie du prêt (le Prêt) que celui-ci consent à la BV Néerlandaise;

(b) exercer et exécuter tous les droits et pouvoirs qui lui sont conférés ou qui sont accessoires à la possession des parts sociales dans la BV Néerlandaise;

(c) emprunter des fonds uniquement auprès de son associé unique;

(d) consentir des prêts à la BV Néerlandaise; et

(e) effectuer toute activité et accomplir ou exécuter tout acte et conclure tout contrat en relation ou qui est accessoire à ce qui précède.»

2. Suppression de l'article 12.4 dans sa totalité des statuts de la Société.

3. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. «L'objet de la Société est limité à l'acquisition, la possession et la disposition de la totalité (100%) du capital social de MARGOON HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (la BV Néerlandaise), et d'accomplir toute action et de prendre toute mesure appropriée s'avérant nécessaire dans le cadre de cet investissement (l'Investissement). L'objet de la Société est strictement limité à ce qui précède mais dans le cadre de l'Investissement, il est précisé ci-après ce que la Société pourra réaliser:

(a) conclure un contrat de gage sur actions avec la SHINSEI BANK, LIMITED, une banque japonaise ou son représentant (le Prêteur), suivant lequel la Société met en gage les parts sociales qu'elle détient dans la BV Néerlandaise auprès du Prêteur comme garantie du prêt (le Prêt) que celui-ci consent à la BV Néerlandaise;

(b) exercer et exécuter tous les droits et pouvoirs qui lui sont conférés ou qui sont accessoires à la possession des parts sociales dans la BV Néerlandaise;

(c) emprunter des fonds uniquement auprès de son associé unique;

(d) consentir des prêts à la BV Néerlandaise; et

(e) effectuer toute activité et accomplir ou exécuter tout acte et conclure tout contrat en relation ou qui est accessoire à ce qui précède.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de supprimer le point 12.4 de l'article 12 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2003, vol. 877, fol. 48, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 août 2003.

J.J. Wagner.

(049529.3/239/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

HIBIYA INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2003.

J.J. Wagner.

(049531.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

COURCELLES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.667.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Signature.

(049233.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

DACOTRANS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 23.396.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Signature.

(049237.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

MOSHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.297.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 février 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société MOSHE S.A. tenue à Luxembourg, le 18 février 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2001.
- décision a été prise de reporter le résultat au 31 décembre 2001 à l'exercice suivant.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann et de Monsieur Klaus Krumnau de leur poste d'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accorder aux administrateurs sortants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat.
- décision d'accepter la nomination de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biver et de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050066.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

EQUITY GROWTH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 18.736.

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004, Monsieur Christian Bernard, conseil, né le 20 mai 1972 à L-Ettelbrück, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur, (en remplacement de Monsieur André Wilwert, démissionnaire).

2. Monsieur Christian Bernard a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

3. Monsieur Bob Bernard a été nommé président du conseil d'administration.
Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour EQUITY GROWTH INTERNATIONAL S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049962.3/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

SEMINO & C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.336.

L'an deux mille trois, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SEMINO & C. INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.336.

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 10339,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 26661.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Agostini, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière part du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, bd de la Foire, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer

tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Lagona, C. Agostini, S. Jacquet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, vol. 139S, fol. 83, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

J. Delvaux.

(048863.3/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

EQUITY GROWTH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 18.736.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Hesperange, en date du 30 septembre 1981, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N°281 du 21 décembre 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 1985, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N°52 du 27 février 1986. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 14 avril 2000, avis publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°701 du 28 septembre 2000.

—

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EQUITY GROWTH INTERNATIONAL S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(049964.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 64.008.

EXTRAIT

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 juin 2003, le présent Conseil d'Administration a décidé que:

Dans le cadre de la gestion et de l'administration de la société VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A. sise à Z.A. Gadderscheier, L-4501 Differdange, le Conseil d'Administration décide de retirer tous les pouvoirs, tant individuels que conjoints, aussi bien vis-à-vis des administrations publiques que vis-à-vis des banques et de tous autres tiers, qui avaient été accordés jusqu'à présent à Monsieur Christian Schrobiltgen, demeurant au 9, rue J.-J. Kennedy, L-8332 Olm.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050037.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

FINGEPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 78.006.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2003.

LUXFIDUCIA

Signature

(050104.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

**GrandOPTICAL LUXEMBOURG - G.O. LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. GrandOPTICAL LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.877.

L'an deux mille trois, le quinze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GrandOPTICAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par suivant acte notarié reçu, en date du 19 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés C, n° 553, page 26517, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 721 du 4 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Joseph Hansen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de GrandOPTICAL LUXEMBOURG - G.O. LUX S.A.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de GrandOPTICAL LUXEMBOURG - G.O. LUX S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hansen, C. Meyers, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, vol. 139S, fol. 81, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048908.3/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

GrandOPTICAL LUXEMBOURG - G.O. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048910.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

LOUTIAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8045 Strassen, 21, Val des Roses.
R. C. Luxembourg B 66.953.

L'an deux mille trois, le onze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOUTIAG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 14 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 21 du 14 janvier 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre Giuntini, dirigeant de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon, 15, rue Godefroid Kurth,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social en modifiant le deuxième alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a en outre pour objet l'acquisition et la vente, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la prestation de services dans les domaines administratifs et de secrétariat.»

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Constatation de la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euros au 1^{er} janvier 2002.

4. Augmentation du capital social de quatre cent vingt et un Euros trente centimes (421,30 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de cinquante mille Euros (50.000,- EUR).

5. Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

6. Rétablissement d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR).

7. Décision de convertir et porter le capital autorisé à un montant de deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

8. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

9. Transfert du siège social de L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue à L-8045 Strassen, 21, Val des Roses et modification afférente de l'article 2 des statuts.

10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que le deuxième alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 2^{ème} alinéa.** La société a en outre pour objet l'acquisition et la vente, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la prestation de services dans les domaines administratifs et de secrétariat.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au 1^{er} janvier 2002.

En conséquence, le capital social a un montant de EUR 49.578,70, représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent vingt et un Euros trente centimes (421,30 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après augmentation, le capital social sera fixé à cinquante mille Euros (50.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de quatre cent vingt et un Euros trente centimes (421,30 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'assemblée décide de rétablir une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR).

Septième résolution

L'assemblée décide de convertir et de porter le capital autorisé à un montant de deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé et varié par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Elle donne tous pouvoirs à ce requis au conseil d'administration pour réaliser les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

Huitième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir des présentes (datées du 11.7.2008), autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue à L-8045 Strassen, 21, Val des Roses de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ huit cents Euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Giuntini, A. Braquet, P.-O. Wurth, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 15, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048941.3/220/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

LOUTIAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8045 Strassen, 21, Val des Roses.

R. C. Luxembourg B 66.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048943.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

DALL FORTUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 83.790.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

LUXFIDUCIA

Signature

(050106.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

BRADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 89.970.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

Signatures.

(050109.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (4) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.507.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 janvier 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (4) S.A. tenue à Luxembourg, le 28 janvier 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Wald-bredimus, de son poste d'administrateur et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat.
- acceptation de la nomination de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, demeurant au 9, Meescheck, L-6834 Biwer, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Klaus Krumnau, demeurant au 8, rue Principale, L-8383 Koerich, de son poste d'administrateur avec effet immédiat et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat.
- décision d'accepter la nomination de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050075.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

PAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.406.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 mars 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme PAR INVESTMENTS S.A. tenue à Luxembourg, le 27 mars 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann et de Monsieur Klaus Krumnau de leur poste d'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accorder aux administrateurs sortants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat.
- décision d'accepter la nomination de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biver et de Monsieur Colm Smith résidant au 8 Lotissement des Roses, L-8398 Roodt, en tant que nouveaux administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050057.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

GEVALMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 15.963.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 28 mai 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Isabelle Wieme. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour GEVALMO S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050111.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.509.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 janvier 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A. tenue à Luxembourg, le 28 janvier 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Wald-bredimus, de son poste d'administrateur et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat.
- acceptation de la nomination de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, demeurant au 9, Meescheck, L-6834 Biver, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Klaus Krumnau, demeurant au 8, rue Principale, L-8383 Koerich, de son poste d'administrateur avec effet immédiat et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat.
- décision d'accepter la nomination de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050076.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

SIRANSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.254.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050032.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.508.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 janvier 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A. tenue à Luxembourg, le 28 janvier 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Wald-bredimus, de son poste d'administrateur et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat.
- acceptation de la nomination de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, demeurant au 9, Meescheck, L-6834 Biwer, en tant que nouvel administrateur de la société et ce avec effet immédiat.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Klaus Krumnau, demeurant au 8, rue Principale, L-8383 Koerich, de son poste d'administrateur avec effet immédiat et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat.
- décision d'accepter la nomination de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, avenue Mon-terey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050081.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

IMWORD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.608.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 19 février 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme IMWORD INTERNATIO-NAL S.A., tenue à Luxembourg, le 19 février 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise de révoquer le mandat de COMMISERV, S.à r.l., actuel Commissaire aux Comptes de la société, avec effet immédiat et sans attendre l'échéance de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire; et de lui accorder dé-charge pleine et entière pour la période de son mandat,
- décision a été prise de ratifier la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet au 11 juillet 2001; et de lui accorder décharge pleine et entière pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer AUDITAS S.A., 47, boulevard Joseph II, L-2017 Luxembourg, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la société et ce, avec effet immédiat,
- décision a été prise de ratifier les nominations de: Monsieur Klaus Krumnau, 8 rue Principale, L-8383 Koerich; Mon-sieur Michal Wittmann, 27 rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus et Monsieur Colm Smith, 8 Lotissement des Roses, L-8398 Roodt, en tant que nouveaux administrateurs de la société et ce avec effet respectivement aux 10 janvier 2000, 1^{er} octobre 2000 et 11 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050089.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

CLYDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.798.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 16 juin 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme CLYDE HOLDING S.A. tenue à Luxembourg le 16 juin 2003, que:

- décision a été prise d'approuver les comptes au 31 décembre 1999 et de reporter la perte à l'exercice suivant;
- décision a été prise d'approuver les comptes au 31 décembre 2000 et de reporter la perte à l'exercice suivant;
- décision a été prise d'approuver les comptes au 31 décembre 2001 et de reporter la perte à l'exercice suivant;
- décision a été prise d'approuver les comptes au 31 décembre 2002 et de reporter la perte à l'exercice suivant;
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période de leur mandat;
- décision a été prise de liquider la société.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050099.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

FRIGOSYSTEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.503.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 24 mars 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FRIGOSYSTEME S.A. tenue à Luxembourg, le 24 mars 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann et de Monsieur Klaus Krumnau de leur poste d'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accorder aux administrateurs sortants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat.
- décision d'accepter la nomination de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biver et de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

C. Smith

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050112.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

7 GRAND & COMPANY S.A., Société Anonyme,

(anc. FINDOM HOLDING S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 76.561.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires

tenue au siège social à Luxembourg, le 13 août 2003

Madame Bulbarelli Gandini Ivana, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Innocenti Federico est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

7 GRAND & COMPANY S.A.

M.-F. Ries-Bonani / V. Arno'

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050041.3/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

E.L.E. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 95.201.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) La société de droit luxembourgeois dénommée SELFIN S.A., avec siège social à Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 82.852,

ici représentée par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

elle-même représentée par Madame Sophie Jacquet et Monsieur Carlo Santoiemma, tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2003.

2. Monsieur Frédéric Adam, né à B-Arlon, le 17 juillet 1972, employé privé, Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, ici représenté par la prédite société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée comme il est dit ci-avant, en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2003.

Les prédites procurations signées ne varietur, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de E.L.E. LUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 juillet 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 3^{ème} mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^{ème} mardi du mois de juin 2005 à 14.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

La société SELFIN S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions.	309
M. Frédéric Adam, préqualifié, une action.	1
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.700,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Marco Lagona, né à Milan, le 18 avril 1972, employé privé, Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, Président,

- Monsieur Lorenzo Patrassi, né à Padone (I), le 22 avril 1972, employé privé, L-1724 Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, Administrateur.

- Monsieur Christophe Velle, né à Thionville (F), le 28 octobre 1974, employé privé, L-1724 Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, Administrateur.

Monsieur Marco Lagona, préqualifié, est nommé président.

- Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005

3. La société MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la Section B et le n° 56.248, est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005.

4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

5. Le siège de la société est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Jacquet, C. Santoiemma, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, vol. 139S, fol. 90, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

J. Delvaux.

(049972.3/208/235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

ZENO CORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 63.812.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Signature.

(049760.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

**COMALFI COMPAGNIE ALIMENTAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.861.

L'an deux mille trois, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COMALFI COMPAGNIE ALIMENTAIRE ET FINANCIERE S.A., une société anonyme holding, soumis au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, (ci-après: la «Société»).

La Société est inscrite au registre de commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38.861 et a été constituée suivant acte notarié du 2 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 214 du 21 mai 1992.

Suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé, à la date du 27 juin 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 49 du 10 janvier 2002, page 2319, il a été décidé de convertir le capital social souscrit de la Société de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) avec la modification correspondante de l'article cinq des statuts de la Société.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur ci-après, la Société n'étant par conséquent plus régie par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding:

Art. 4. «La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur reproduite ci-après, la Société n'étant par conséquent plus régie par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding:

Art. 4. «La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, A. De Bernardi, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2003, vol. 877, fol. 85, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

J.J. Wagner.

(049811.3/239/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

COMALFI COMPAGNIE ALIMENTAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 38.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

J.J. Wagner.

(049812.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

SM EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 70.264.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050237.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

BECROMAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 55.241.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 juin 2003 que:

Monsieur Michel Ledin, directeur, demeurant au 8, Chemin du Vieux-Clos à CH-Conche a été nommé à la fonction de président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049763.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

GERANA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.859.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003

Sont nommés administrateurs, pour une durée de 6 ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant au 30, rue Joseph Hansen, Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., société anonyme, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050247.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ROCAGEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.251.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03563, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050017.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

**TAMORA S.A., Société Anonyme,
(anc. KONO S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.402.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 avril 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

TAMORA S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050043.3/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

HUSMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.721.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH02799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050030.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

RE DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 95.208.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-first of July.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SYDNEY NOMINEES LIMITED, with registered office P-O. Box 3483, Road Town, Tortola, The British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of Tortola under the number 400546,

here represented by Mr Bart Zech, legal counsel, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

by virtue of a general proxy given on August 10, 2000 in Luxembourg.

Copy of said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name RE DEVELOPMENT, S.à.r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of its subsidiaries and affiliated companies and of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

Inter vivos, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased partner to new partners is subject to the approval given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is however not required if, in the event of death, the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any of the managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2003.

Subscription - Payment

Thereupon, SYDNEY NOMINEES LIMITED, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all the five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,600.- €.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Dirk Oppelaar, legal counsel, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, born in Kupang (Indonesia) on December 7, 1968;

and

- Mr Bart Zech, legal counsel, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, born in Putten (Netherlands) on September 5, 1969;

2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SYDNEY NOMINEES LIMITED, avec siège social P-O. Box 3483, Road Town, Tortola, The British Virgin Islands, inscrite au Registrar of Corporate Affairs of Tortola sous le numéro 400546,

ici représentée par Mr Bart Zech, juriste, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, en vertu d'une procuration générale donnée le 10 août 2000 à Luxembourg.

Copie de ladite procuration, après avoir été signée en varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination RE DEVELOPMENT, S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de ses succursales, bureaux, filiales, sociétés affiliées et au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants seront nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants par tout gérant de la société

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et d'avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

SYDNEY NOMINEES LIMITED, préqualifiée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.600,- €.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Dirk Oppelaar, juriste, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, né à Kupang (Indonésie) le 7 décembre 1968;

et

- M. Bart Zech, juriste, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, né à Putten (Pay-Bas) le 5 septembre 1969;

2. Le siège social de la Société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeurant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zech, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, vol. 139S, fol. 83, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

P. Frieders.

(049990.3/212/390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

EDITION TECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 62.562.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Signature.

(049765.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

EDITION TECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 62.562.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Signature.

(049766.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

EMERAUDE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.099.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049768.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.
